

bouées, feux, etc., à l'entretien desquels il sera pourvu par les droits de tonnage.

« Le Gouvernement chinois adoptera telle mesure qui lui paraîtra nécessaire pour empêcher la contrebande sur le Yang Tseu Kiang, quand cette rivière aura été ouverte au commerce. »

Le traité signé à T'ien Tsin par le baron Gros pour la France ne contenait pas de clause semblable, mais le 24 novembre 1858, il signait à son tour les tarifs de douane et les règlements commerciaux, ce qui nous mettait sur le même pied que l'Angleterre; les conditions du tarif furent acceptées également par le Plénipotentiaire américain.

Le succès de la nouvelle organisation des douanes à Chang Hai et à Canton, encouragea le Gouvernement chinois à augmenter le nombre des bureaux :

Le port de Chan T'eu (Swatow) fut ouvert en février 1860; Tchen Kiang, sur le Yang Tseu, en avril, Ning Po, en mai 1861, T'ien Tsin, le même mois, reçurent des Commissaires. La même année, en juillet, Fou Tcheou, et en décembre, Han K'eu et Kieou Kiang sont ouverts à leur tour; en avril 1862, Amoy; en mars 1863, Tche Fou; en mai, Tam chouei et Ki Loung; puis en septembre Ta Kao, dans l'île Formose, et en mai 1864, Nieou Tchouang, complètent le chiffre de quatorze bureaux de douanes ouverts à la fin de 1864. On peut penser que ce service important ne resta pas sans exciter la convoitise de l'Angleterre et le bruit courut même que cette puissance aurait fait au Gouvernement chinois l'offre d'affermir les douanes des ports ouverts aux Européens, moyennant 200 millions de francs.

La Convention de Tche Fou de 1876, le traité de Shimoseki en 1895, des conventions spéciales, des arrangements particuliers, l'action spontanée du Gouvernement chinois dans certains cas, ont amené l'ouverture de beaucoup d'autres ports au commerce étranger et donné au service des douanes son développement actuel.

La France et les États-Unis ayant négligé de se faire représenter dans le triumvirat des inspecteurs, H. N. Lay resta seul à la tête du service des douanes, reconstituant